

I- Nos prix s'entendent pour marchandises prises en usine ou sur un wagon départ, sauf stipulations contraires.

Les marchandises, même expédiées franco en exécution d'une stipulation particulière, voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Ce sera donc à ce dernier d'exercer son recours contre les transporteurs en cas de retard, d'avaries ou de manquants.

Les prix figurant sur le présent document sont établis en tenant compte des dispositions législatives, administratives, arbitrales, contractuelles et pour les ventes franco, du tarif de transport actuellement en vigueur. Dans le cas où l'un de ces éléments viendrait à être modifié avant la livraison de la commande, ces prix devraient être réservés pour tenir compte de ces modifications.

Le prix des boîtes à conserves s'entend pour boîtes non fermées. La fermeture ainsi que la fourniture des machines à sertir font l'objet de conditions spéciales et de prix spéciaux qui ne modifient pas nos conditions générales de vente.

II- La livraison des commandes doit être prévue pour des dates déterminées au-delà desquelles leur montant total sera facturé, mis en recouvrement et l'expédition pourra être faite d'office au destinataire. Nous déclinons toute responsabilité pour les détériorations, pertes, vols, incendies des marchandises à la disposition de notre clientèle et demeurant dans nos magasins au-delà de la date prévue pour la 1ère livraison.

III- Nos marchandises sont payables à Casablanca, par traite acceptable. Les traites devront être domiciliées en Banque faute de quoi la valeur des timbres fiscaux sera facturée au client. Toute traite ou billet à ordre, non réglé à son échéance, donnera lieu à l'application des Intérêts de retard calculés sur la base du taux du jour de la Banque du Maroc, majoré de deux points.

IV- Les emballages utilisés pour nos livraisons de boîtes ou de fonds sont facturés en supplément : Ils seront ou non repris suivant leur nature et leur état conformément aux stipulations particulières de la commande.

V- Conformément à l'usage, les quantités commandées seront livrées et facturées dans les limites d'une tolérance de 10% en plus ou en moins pour couvrir les excédents ou les manquants qui peuvent se produire dans la fabrication.

VI- Notre garantie est limitée à notre fabrication propre et ne comporte en aucun cas une garantie d'utilisation pour un produit ou un usage déterminé sauf indication contraire. Une tolérance de 1% conforme à l'usage, limite notre responsabilité pour défauts de fabrication, elle est calculée sur l'ensemble des fournitures de même nature faites dans l'année. S'il est reconnu que les défauts de fabrication nous incombent excédent la tolérance ci-dessus définie nous remplacerons ou rembourserons, à notre choix les boîtes

reconnues défectueuses, en excédent de cette tolérance. En aucun cas, notre responsabilité ne peut s'étendre au contenu des boîtes quelque soit l'usage qui en est fait, sauf dérogation expresse.

Toute réclamation doit être formulée sitôt que le défaut est décelable, et au plus tard dans les trois mois qui suivent la date de livraison. Toute réclamation tardive est irrecevable.

VII- Les heures de travail, et les frais de déplacement et de séjour des ouvriers demandés pour l'exécution de tous travaux sont à la charge de nos clients. Nous déclinons toute responsabilité pour les accidents pouvant être occasionnés par nos ouvriers travaillant

VIII- Les interruptions de travail provenant de grèves, d'accidents de matériels, d'incendies, épidémies et tous cas de force majeure suspendant les marchés pendant toute la durée de l'interruption et dégagent complètement notre responsabilité. En cas de conflit armé, nous nous réservons le droit de résilier, sans aucune indemnité, tout marché.

IX- Au cas où une commande donnerait lieu à une action en contrefaçon, il est formellement stipulé que le client supportera seul la charge éventuelle, des condamnations civiles et autres. Il restera en outre redevable du paiement de la valeur des objets et marchandises non livrés, objet de la commande, ainsi que celle de l'outillage appartenant à SONOCO Metal Packaging Maroc qui viendrait à être saisi en quelque lieu qu'il se trouve.

D'une manière générale. Il devra supporter l'entière responsabilité et rester seul redevable de tous les frais entraînés par cette commande.

X- Tous dessins et modèles, étudiés et créés par nos usines, restent notre entière propriété et ne peuvent être ni revendiqués, ni déposés par nos clients.

XI- Nous nous réservons formellement le droit de résilier les commandes en cours:

- En cas de cessation totale ou partielle par l'acheteur de son activité: pour défaut d'acceptation d'une traite dans les délais fixés. ou refus de paiement à l'échéance.

- Pour décès faillite ou liquidation amiable ou judiciaire de l'acheteur ainsi qu'en cas de réduction du capital et pour les

S.A.R.L. en cas de retrait d'un associé.

En cas de contestation, l'attribution de juridiction est donnée aux Tribunaux de Casablanca.